

# **NOTICE DESCRIPTIVE PREVUE PAR L'ARTICLE R.261-13 du CCH**

(Arr. 10 mai 1968, annexe : JO 29 juin 1968)

## **VILLAGE D'OR CŒUR BALMA**

### **OPERATION RT2012 LABEL NF HABITAT TOULOUSE METROPOLE 46 LOGEMENTS COLLECTIFS RUE SAINT JEAN – BALMA**

DESIGNATION	INDICATIONS A DONNER
<b><u>1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE</u></b>	
<b><u>1.1. Infrastructure</u></b>	
1.1.1. Fouilles.	Terrassements de fondations, évacuation des terres extraites.
1.1.2. Fondations.	Fondations en béton armé, selon calculs BET.
<b><u>1.2. Murs et ossature</u></b>	
1.2.1 Murs du sous-sol :	
1.2.1.1. Murs périphériques.	Pour le sous-sol, paroi de pieux sécants ou voiles béton armé selon calculs BET. Structure réputée relativement étanche au sens du D.T.U.14.1. Des infiltrations d'eau par ruissellement le long de la paroi seront tolérées
1.2.1.2. Murs de refends.	Murs en béton armé ou en maçonnerie d'aggloméré selon calculs BET.
1.2.2. Murs de façades (aux divers niveaux) :	
- partie courante.	Blocs béton ou briques creuses de terre cuite isolante ou voiles
- Allèges.	Revêtement extérieur par enduit monocouche et plaquettes
- Trumeaux.	de parement ou bardage métallique selon plans de façade du
- Encadrement des baies.	permis de construire, coloris au choix de l'architecte.
1.2.3. Murs pignons.	Idem 1.2.2.
1.2.4. Murs mitoyens.	Idem 1.2.2.
1.2.5. Murs extérieurs divers (loggias – séchoirs)	Idem 1.2.2.
1.2.6. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends).	Murs en béton ou agglos ou briques selon étude.
1.2.7. Murs ou cloisons séparatifs :	
- entre locaux privatifs contigus.	Murs en béton (épaisseur selon étude), ou cloisons PLACOSTIL de 160 ou 180 ou 200 mm.
- entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls et locaux divers).	Murs en béton (épaisseur selon étude), ou cloisons PLACOSTIL de 160 ou 180 ou 200 mm selon étude.
<b><u>1.3. Planchers</u></b>	
1.3.1. Planchers sur étage courant.	Plancher en béton armé type prédalle, épaisseur suivant étude de béton armé.
1.3.2. Planchers sous terrasse.	Idem 1.3.1. y compris système d'étanchéité, isolation thermique suivant étude thermique, finition ardoisée ou terrasse végétalisée selon le cas.

Descriptif VILLAGE D'OR CŒUR BALMA – Rue Saint Jean Balma 31/01/2021.

Ce document est susceptible de modifications pour des raisons d'ordre strictement technique, administratif ou de sécurité.

<p><b>1.3.3. Planchers sur locaux collectifs sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés.</b></p> <p><b>1.3.4. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts.</b></p>	<p>Idem 1.3.1., mise en place d'une isolation acoustique selon exigences normatives.</p> <p>Idem 1.3.1. Avec isolant en sous face selon étude thermique.</p>
<p><b><u>1.4. Cloisons de distribution</u></b></p>	
<p><b>1.4.1. Entre pièces principales.</b></p>	<p>Cloisons de type PLACOPAN 50 mm ou similaire ou lorsque les hauteurs sous plafonds l'exigent cloison PLACOSTILL 70, traitement hydrofuge des joints conformément aux normes en vigueur.</p>
<p><b>1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service.</b></p>	<p>Idem 1.4.1.</p>
<p><b><u>1.5. Escaliers</u></b></p>	
<p><b>1.5.1. Escaliers.</b></p>	<p>Béton suivant étude, désolidarisé de la structure conformément aux normes en vigueur pour les escaliers communs.</p>
<p><b>1.5.2. Escaliers de secours.</b></p>	<p>Idem 1.5.1.</p>
<p><b><u>1.6. Conduits de fumée et de ventilation</u></b></p>	
<p><b>1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble.</b></p>	<p>Evacuation des rejets de chaudières par ventouse toiture ou façade ou conduits 3CE.</p>
<p><b>1.6.2. Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble.</b></p>	<p>Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée. Ventilation haute et basse dans les parties communes intérieures si nécessaire</p>
<p><b>1.6.3. Conduits d'air frais.</b></p>	<p>Amenée d'air frais par grille de ventilation dans menuiseries ou maçonnerie avec boîte acoustique selon l'exigence réglementaire des différentes façades.</p>
<p><b>1.6.4. Conduits de fumée de chaufferie.</b></p>	<p>Sans objet.</p>
<p><b>1.6.5. Ventilation haute de chaufferie.</b></p>	<p>Sans objet.</p>
<p><b><u>1.7. Chutes et grosses canalisations</u></b></p>	
<p><b>1.7.1. Chutes d'eaux pluviales.</b></p>	<p>Chutes en zinc ou aluminium.</p>
<p><b>1.7.2. Chutes d'eaux usées.</b></p>	<p>Chutes en PVC.</p>
<p><b>1.7.3. Canalisations en sous-sol.</b></p>	<p>Conduits en PVC.</p>
<p><b>1.7.4. Branchements aux égouts.</b></p>	<p>Raccordement sur regards extérieurs au bâtiment.</p>
<p><b><u>1.8. Toitures</u></b></p>	
<p><b>1.8.1. Charpente, couverture et accessoires.</b></p>	<p>Charpente industrielle ou traditionnelle en bois traité ou tout autre système de charpente y compris toutes sujétions.</p>
<p><b>1.8.2. Etanchéité et accessoires.</b></p>	<p>Couverture par tuiles de terre cuite selon prescription du Permis de Construire, avant toit en lames PVC ou bois.</p>
<p><b>1.8.3. Souches de cheminées, ventilations et conduits divers.</b></p>	<p>Toiture terrasse avec étanchéité auto-protégée ou végétalisée ou protection d'étanchéité. Selon plan présence de jardinières.</p>
	<p>Souche pour sortie VMC, événements ou conduits 3CE.</p>

## **2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS**

### **2.1. Sols et plinthes**

**2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales.**

Carrelage en grès émaillé 45X45 avec plinthes assorties posé sur chape dans toutes les pièces.

**2.1.2. Sols et plinthes des pièces de service.**

Idem 2.1.1.

**2.1.3. Sols et plinthes des entrées et dégagements.**

Idem 2.1.1.

**2.1.4. Sols des balcons, loggias et séchoirs.**

Revêtement dalles sur plots.

### **2.2. Revêtements muraux (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)**

**2.2.1. Revêtements muraux des pièces de service.**

Carreaux de faïence décorative 20\*50 ou 25\*40 de chez PIUBELL'ARTE collés pour les cuisines et les salles de bains.

Pose toute hauteur au-dessus du sol fini à l'aplomb des douches et sur 60cm au-dessus des éléments de cuisine (y compris retombé derrière cuisson) et retour éventuel.

Sans objet.

**2.2.2. Revêtements muraux dans les autres pièces.**

### **2.3. Plafonds (sauf peintures et tentures)**

**2.3.1. Plafonds des pièces intérieures.**

Sans objet.

**2.3.2. Plafonds des séchoirs à l'air libre.**

Sans objet.

**2.3.3. Plafonds des loggias.**

Sans objet.

**2.3.4. Sous-face des balcons.**

Sans objet.

### **2.4. Menuiseries extérieures**

**2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales.**

Fenêtre ou porte-fenêtre, châssis PVC ouvrant à la française avec double vitrage isolant selon étude thermique et acoustique. Vitrage opaque pour les allèges vitrées.

**2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service.**

Idem 2.4.1.

### **2.5. Fermetures extérieures et occultations, protection antisolaire**

**2.5.1. Pièces principales.**

Volet roulant motorisé en PVC pour les portes fenêtres et les fenêtres hors pièces d'eau. Centralisation de commande des volets roulants radio pour les logements du RDC.

Verrou anti-soulèvement sur les volets roulants du RDC.

**2.5.2. Pièces de service.**

Idem 2.5.1.

### **2.6. Menuiseries intérieures**

**2.6.1. Huisseries et bâtis.**

Huisseries métalliques à peindre pour les portes de distribution et bâtis bois ou métal pour les portes palières.

**2.6.2. Portes intérieures.**

Porte à âme alvéolaire, finition lisse laquée d'usine, épaisseur 40 mm. Condamnation sur les pièces d'eau.

**2.6.3. Impostes en menuiseries.**

Sans objet.

**2.6.4. Portes palières.**

Porte bois à âme pleine avec gorge pour joints isophoniques, finition peinte, épaisseur 40 mm, affaiblissement acoustique conforme aux prescriptions de NF Habitat. Serrure A2P\*.

<p><b>2.6.5. Portes de placards.</b></p> <p><b>2.6.6. Portes des locaux de rangement.</b></p> <p><b>2.6.7. Moulures et habillages.</b></p>	<p>Porte de placard coulissante sur rails, couleur blanche, porte ouvrant à la française pour placards inférieurs à 1m de largeur. Joue latérale démontable en mélaminé ou en bois selon localisation.</p> <p>Idem 2.6.2</p> <p>Sans objet.</p>
<p><b><u>2.7. Serrurerie et garde-corps</u></b></p> <p><b>2.7.1. Garde-corps et barres d'appui.</b></p> <p><b>2.7.2. Grilles de protection des baies</b></p> <p><b>2.7.3. Ouvrages divers.</b></p>	<p>Garde-corps en structure métallique thermo laqué à barreaudage et remplissage par vitrage opalescent ou garde-corps maçonné selon localisation et choix de l'architecte.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Brise vues métallique ou maçonné sur les balcons selon localisation.</p>
<p><b><u>2.8. Peintures – papiers peints - tentures</u></b></p> <p><b>2.8.1. Peintures extérieures et vernis :</b></p> <p>2.8.1.1. Sur menuiseries.</p> <p>2.8.1.2. Sur fermetures et protections.</p> <p>2.8.1.3. Sur serrureries.</p> <p>2.8.1.4. Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafond des loggias, sous-face et rives des balcons.</p> <p><b>2.8.2. Peintures intérieures :</b></p> <p>2.8.2.1. Sur menuiserie.</p> <p>2.8.2.2. Sur murs.</p> <p>2.8.2.3. Sur plafonds.</p> <p>2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers.</p> <p><b>2.8.3. Papiers peints :</b></p> <p>2.8.3.1. Sur murs.</p> <p>2.8.3.2. Sur plafonds.</p> <p><b>2.8.4. Teintures (tissus, toiles plastifiées, etc.):</b></p> <p>2.8.4.1. Sur murs.</p> <p>2.8.4.2. Sur plafonds.</p>	<p>Peinture de finition satinée ou brillante sur couche d'accrochage primaire ou antirouille sur tous les éléments métalliques non-thermo laqués.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Idem 2.8.1.1. ou thermolaqué.</p> <p>Pliolithe en sous face des balcons.</p> <p>Pliolithe des nez de balcon ou béton fini selon choix de l'architecte.</p> <p>Peinture acrylique sur les portes palières.</p> <p>Peinture lisse blanche</p> <p>Peinture lisse blanche.</p> <p>Peinture acrylique satinée.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p>
<p><b><u>2.9. Equipement intérieurs</u></b></p> <p><b>2.9.1. Equipements ménagers :</b></p> <p>2.9.1.1. Bloc évier, robinetterie.</p> <p>2.9.1.2. Appareils et mobilier.</p> <p>2.9.1.3. Evacuation des déchets.</p> <p>2.9.1.4. Armoire sèche-linge.</p>	<p>Bloc évier en matériau de synthèse ou résine. Résistant aux hautes températures et aux rayures. Pour les T2 : une cuve avec égouttoir de dimensions 140*60cm (selon plan). Pour les T3 et T4 : deux cuves avec égouttoir de dimensions 140*60cm (selon plan).</p> <p>Robinetterie mitigeur.</p> <p>Meuble sous évier en panneaux de particules de bois hydrofuge finition mélaminée, sur pieds, portes avec chants PVC et charnières invisibles, étagères intérieures, plinthes bois clipsables, équipement spécifique pour le tri des déchets.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p>

## **2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie :**

2.9.2.1. Distribution d'eau froide.

Tube cuivre ou polyéthylène encastré entre colonnes techniques et appareils sanitaires.  
Comptage individuel géré par le syndic de copropriété.

2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage.

Sans objet.

2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude individuelle.

Eau chaude sanitaire produite par la chaudière gaz à condensation individuelle ; distribution par tube cuivre ou polyéthylène.

2.9.2.4. Evacuations.

Canalisations PVC.

2.9.2.5. Distribution du gaz.

Tube cuivre ou polyéthylène.

2.9.2.6. Branchements en attente.

Sans objet.

2.9.2.7. Appareils sanitaires.

Bac à douche anti-dérapant extra-plat ou douche à l'italienne selon contrainte technique.

Cuvette de WC réhaussée en grès émaillé de couleur blanche avec réservoir double capacité.

Plan vasque intégrée posé sur meuble avec miroir et luminaires.

2.9.2.8. Robinetterie

Robinetterie mitigeur pour tous les appareils.  
Douchette sur flexible pour dans les douches.

2.9.2.9. Accessoires divers.

Siège rabattable et barre de relevage dans les douches, barre de relevage proche des WC.

## **2.9.3. Equipements électriques :**

2.9.3.1. Type d'installation.

Encastrée.

2.9.3.2. Puissance à desservir.

Selon calculs.

2.9.3.3. Equipement de chaque pièce.

Equipement des pièces conforme à la norme C 15-100.  
Linolite sur les éviers.

Prise de courant étanche sur les terrasses et balcons.

2.9.3.4. Sonnerie de porte palière.

Sans Objet.

## **2.9.4. Chauffage, cheminées, ventilations :**

2.9.4.1. Type d'installation.

Chauffage par radiateurs à eau chaude produite par chaudière individuelle gaz à condensation, radiateurs basses températures certifiés.

Ventilation mécanique collective.

Selon étude thermique et réglementation.

2.9.4.2. Températures garanties dans les diverses pièces par la température minima extérieure de ...

2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur.

Chauffage par radiateurs à eau chaude pour les séjours et chambres, et sèche serviette dans les salles de bains.

Ventouse ou conduit 3CE pour chaudières gaz.

Ventilation mécanique contrôlée hygroréglable.

Prise d'air frais par grille de ventilation dans menuiseries ou façades.

2.9.4.4. Conduits de fumée.

2.9.4.5. Conduits et prises de ventilation.

2.9.4.6. Conduits et prises d'air frais.

## **2.9.5. Equipement intérieur des placards et pièces de rangement :**

2.9.5.1. Placards.

Equipés d'étagères 1/3 et de tringle penderie 2/3, Equipements en fonction de la dimension, si largeur <90 cm uniquement en penderie.

2.9.5.2. Pièces de rangement.

Sans objet.

<p><b>2.9.6. Equipements de télécommunications :</b> 2.9.6.1. Radio / T.V.</p> <p>2.9.6.2. Téléphone. 2.9.6.3. Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble.</p> <p><b>2.9.7. Autres équipements.</b></p> <p><b><u>2.10. Locaux commerciaux</u></b></p>	<p>2 prises de télévision (une dans le séjour et une dans la chambre principale) : chaînes TNT (démodulateur à la charge de l'occupant) La résidence est équipée d'une station de réception et de traitement TV permettant d'accéder au bouquet satellite numérique en souscrivant un abonnement (canal+ / canalsatellite). 1 prise téléphonique dans le séjour, 1 prise dans la chambre. Visiophone dans chaque logement déverrouillant l'accès selon la provenance de l'appel visiteur, ouverture possible par badge de proximité.</p> <p>Détecteurs de fumée dans chaque logement garantis 10 ans, pile au lithium.</p> <p>Sans objet.</p>
---	---

### **3. ANNEXES PRIVATIVES**

<p><b><u>3.1. Caves, celliers, greniers</u></b></p> <p>3.1.1. Murs et cloisons. 3.1.2. Plafonds. 3.1.3. Sols. 3.1.4. Portes d'accès. 3.1.5. Ventilation naturelle. 3.1.6. Equipement électrique.</p> <p><b><u>3.2. Box et parkings couverts (suivant plans)</u></b></p> <p>3.2.1. Murs ou cloisons. 3.2.2. Plafonds.</p> <p>3.2.3. Sols.</p> <p>3.2.4. Portes d'accès. 3.2.5. Ventilation naturelle. 3.2.6. Equipement électrique.</p> <p><b><u>3.3. Parkings extérieurs</u></b></p> <p>3.3.1. Sol. 3.3.2. Délimitation du sol. 3.3.3. Système de repérage. 3.3.4. Système condamnant l'accès.</p>	<p>Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet.</p> <p>Idem 1.2.1 Plancher en béton, isolant sous ou sur plancher selon étanchéité thermique. Dallage en béton brut surfacé. Des événements de décompression sont présents afin de permettre à l'eau de la nappe phréatique de remonter dans le sous-sol en cas de hautes Eaux. Portail automatique commandé par télécommande. Ventilation par grilles hautes et basses selon réglementation. Conforme à la NFC 15-100.</p> <p>Sans objet. Sans objet. Sans objet.</p>
--	---

## **4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE**

### **4.1. Hall d'entrée de l'immeuble**

- 4.1.1. Sols.
- 4.1.2. Parois.
- 4.1.3. Plafonds.
- 4.1.4. Éléments de décoration.
  
- 4.1.5. Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble.
  
- 4.1.6. Boîte aux lettres et à paquets.
  
  
- 4.1.7. Tableau d'affichage.
- 4.1.8. Chauffage.
- 4.1.9. Equipement électrique.

Revêtement carrelage avec plinthe et paillason  
Habillage bois ou panneau décoratif ou miroir.  
Faux plafond décoratif.  
Selon choix de l'architecte.

Portes automatiques en menuiserie aluminium,  
déverrouillage par interphone ou badge de proximité.

Boîtes à lettres en acier thermolaqué conformes aux  
préconisations de la Poste à l'entrée de la résidence.

Dans le hall d'entrée.

Sans objet.

Points lumineux conformes à la réglementation en vigueur,  
commandés par détecteur de présence.

### **4.2. Circulations du rez-de-chaussée, couloirs et halls d'étage**

- 4.2.1. Sols.
  
  
- 4.2.2. Murs.
- 4.2.3. Plafonds.
- 4.2.4. Éléments de décoration.
- 4.2.5. Chauffage.
- 4.2.6. Portes.
- 4.2.7. Equipement électrique.

Revêtement carrelage grés cérame au RDC et moquette  
avec plinthes bois dans les étages, selon choix de  
l'architecte.

Revêtement mural décoratif.

Peinture lisse ou faux plafond acoustique.

Sans objet.

Sans objet.

Portes en bois conformes à la réglementation.

Eclairage conforme à la réglementation, commandé par  
détecteurs de présence. Une prise de courant dans gaine  
technique par niveau.

### **4.3. Circulations du parc de stationnements**

- 4.3.1. Sols.
  
- 4.3.2. Murs.
  
- 3.3. Plafonds.
  
- 4.3.4. Portes d'accès.
- 4.3.5. Rampes d'accès pour véhicules.
- 4.3.6. Equipement électrique.

Dallage en béton brut surfacé. Le dallage pourra présenter  
des événements de décompression permettant des venues d'eau  
selon calculs du BET.

Béton banché ou agglomérés de béton.

Plancher béton armé avec isolation suivant étude thermique.

Portail basculant à l'entrée du sous sol.

Dalle en béton armé balayé, épaisseur suivant calculs BET  
ou en enrobé.

Equipement conforme à la norme NFC 15-100, éclairage  
conforme à la réglementation en vigueur. Pompes de  
relevage.

### **4.4. Cages d'escaliers**

- 4.4.1 Sols des paliers
  
  
- 4.4.2 Murs
- 4.4.3 Plafonds
- 4.4.4 Escaliers (marches, contremarches), limons,  
plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse.

Revêtement moquette avec plinthes bois pour les escaliers  
intérieurs.

Béton brut pour les escaliers desservant le sous-sol.

Peinture lisse ou revêtement mural décoratif.

Gouttelette projetée ou peinture lisse.

Revêtement moquette avec plinthes bois, paillasse dito 4.4.3.

<p><b>4.4.5 Chauffage, ventilation.</b> <b>4.4.6 Eclairage</b></p>	<p>Sans objet. Eclairage conforme à la réglementation, commandé par détecteurs de présence.</p>
<p><b><u>4.5. Locaux communs</u></b></p>	
<p><b>4.5.1. Garages à bicyclettes, voitures d'enfants.</b></p>	<p>Locaux 2 roues au sous-sol. Contrôle d'accès par clefs sur organigramme , racks à vélo.</p>
<p><b>4.5.2. Buanderie collective.</b></p>	<p>Sans objet.</p>
<p><b>4.5.3. Séchoir collectif.</b></p>	<p>Sans objet.</p>
<p><b>4.5.4. Locaux de rangement et d'entretien.</b></p>	<p>Sous escalier avec point d'eau.</p>
<p><b>4.5.5. Locaux sanitaires.</b></p>	<p>Sans objet</p>
<p><b><u>4.6. Locaux sociaux</u></b></p>	
<p><b>4.6.1. Salle de bricolage.</b></p>	<p>Sans objet.</p>
<p><b>4.6.2. Salle de jeux et de réunion.</b></p>	<p>Sans objet.</p>
<p><b><u>4.7. Locaux techniques</u></b></p>	
<p><b>4.7.1. Local de réception des ordures ménagères.</b></p>	<p>Collecte collective dans le local du sous-sol commun à l'ensemble de la résidence. Contrôle d'accès pour lecteur vigik.</p>
<p></p>	<p>Sol : revêtement grès cérame, classement UPEC U4P4E3C2 avec plinthes assorties à gorge, forme de pente et siphon de sol. Critère d'adhérence R9.</p>
<p></p>	<p>Murs : faïence 20*20 au pourtour du local à hauteur de 1.50m.</p>
<p></p>	<p>Eclairage : installation encastrée. Ampoule basse consommation. Commande par détecteur de présence.</p>
<p></p>	<p>Robinet de puisage à clé. Ventilation naturelle.</p>
<p></p>	<p>Sans objet.</p>
<p><b>4.7.2. Chaufferie.</b></p>	<p>Sans objet.</p>
<p><b>4.7.3. Local fibre optique.</b></p>	<p>Sans objet.</p>
<p><b>4.7.4. Local des surpresseurs.</b></p>	<p>Sans objet.</p>
<p><b>4.7.5. Local transformateur E.D.F.</b></p>	<p>Sans objet.</p>
<p><b>4.7.6. Local machinerie d'ascenseur.</b></p>	<p>Sans objet.</p>
<p><b>4.7.7. Local ventilation mécanique.</b></p>	<p>Locaux techniques en toiture.</p>
<p><b><u>4.8. Conciergerie</u></b></p>	
<p><b>4.8.1. Composition du local.</b></p>	<p>Sans objet.</p>
<p><b>4.8.2. Equipements divers.</b></p>	<p>Sans objet.</p>

## **5. EQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE**

### **5.1. Ascenseurs et monte-charges**

Ascenseur à machinerie embarquée desservant tous les niveaux.

### **5.2. Chauffage, eau chaude**

#### **5.2.1. Equipement thermique de chauffage :**

- 5.2.1.1. Production de chaleur.
- 5.2.1.2. Régulation automatique.
- 5.2.1.3. Pompes et brûleurs.
- 5.2.1.4. Accessoires divers.
- 5.2.1.5. Colonnes montantes.

Sans objet.  
Sans objet.  
Sans objet.  
Sans objet.  
Sans objet.

#### **5.2.2. Service d'eau chaude :**

- 5.2.2.1. Production d'eau chaude.
- 5.2.2.2. Réservoirs.
- 5.2.2.3. Pompes et brûleurs.
- 5.2.2.4. Comptage général.
- 5.2.2.5. Colonnes montantes.

Sans objet.  
Sans objet.  
Sans objet.  
Sans objet.  
Sans objet.

### **5.3. Télécommunications**

#### **5.3.1. Téléphone.**

Installations en attente de raccordement par le service ORANGE. Pré-équipement fibre optique depuis le tableau du logement jusqu'au local fibre optique.

#### **5.3.2. Antennes T.V. et radio.**

Installation collective : antennes de réception hertzienne TNT et radio FM. 1 parabole satellite.

### **5.4. Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères**

Aire de présentation des ordures ménagère à l'entrée de la résidence.

### **5.5. Ventilation mécanique des locaux**

Sans objet.

### **5.6. Alimentation en eau**

#### **5.6.1. Comptages généraux.**

Dans niche prévue à cet effet, conformément aux prescriptions du concessionnaire.

#### **5.6.2. Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau.**

Sans objet.

#### **5.6.3. Colonnes montantes.**

Selon prescriptions règlementaires.

#### **5.6.4. Branchements particuliers.**

Distribution cuivre ou PER dans les gaines.

Dans gaine palière, sur colonne montante. Compteurs individuels posés et gérés par le syndic de copropriété.

### **5.7. Alimentation en gaz**

#### **5.7.1. Colonnes montantes.**

Dans gaine palière.

#### **5.7.2. Branchement et comptages particuliers.**

Compteurs dans gaine palière.

#### **5.7.3. Comptages des services généraux.**

Dans gaine palière.

Dans niche prévue à cet effet, conformément aux prescriptions du concessionnaire.

### **5.8. Alimentation en électricité**

#### **5.8.1. Comptages des services généraux.**

Dans gaine palière.

Descriptif VILLAGE D'OR CŒUR BALMA – Rue Saint Jean Balma 31/01/2021.

Ce document est susceptible de modifications pour des raisons d'ordre strictement technique, administratif ou de sécurité.

- 5.8.2. Colonnes montantes.  
5.8.3. Branchement et comptages particuliers.

Dans gaine palière.  
Compteurs et disjoncteurs dans les logements. Relevé des compteurs par télémétrie.

## **6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS**

### **6.1. Voirie et parkings**

- 6.1.1. Voirie d'accès.  
6.1.2. Trottoirs.  
6.1.3. Parkings visiteurs.

Béton balayé ou béton désactivé ou enrobé.  
Idem 6.1.1.  
Sans objet.

### **6.2. Circulation des piétons**

- 6.2.1. Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours.

Enrobé ou béton désactivé ou béton balayé.

### **6.3. Espaces verts**

- 6.3.1. Aires de repos.  
6.3.2. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs.  
6.3.3. Engazonnement.  
6.3.4. Arrosage.  
6.3.5. Jardins partagés.  
6.3.6. Chemins de promenade.

Selon choix paysagiste.  
Selon choix paysagiste.  
Sur espaces verts communs et jardins privés.  
Arrosage automatique pour les arbres et massifs des communs.  
Sans objet.  
Sans objet.

### **6.4. Aires de jeux et équipements sportifs**

- 6.4.1. Sol.  
6.4.2. Équipements.

Sans objet.  
Sans objet.

### **6.5. Eclairage extérieur**

- 6.5.1. Signalisation de l'entrée de l'immeuble.  
6.5.2. Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres.

Sur potelets ou par luminaire en façade.  
Par candélabres ou par bornes basse selon réglementation.

### **6.6. Clôtures**

- 6.6.1. Sur rue.  
6.6.2. Avec les propriétés voisines.

Murs maçonnés.  
Murs maçonnés ou pieux ou clôture en panneau rigide, ou murs existants.  
Clôture en panneau rigide ou serrurerie doublée d'une haie devant les terrasses en RDC.

### **6.7. Réseaux divers**

- 6.7.1. Eau  
6.7.2. Gaz.  
6.7.3. Electricité (*poste de transformation extérieur*).  
6.7.4. Postes d'incendie, extincteurs.  
6.7.5. Egouts.  
6.7.6. Epuration des eaux.  
6.7.7. Télécommunications.  
6.7.8. Drainage du terrain.  
6.7.9. Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux.

Canalisation P.E.H.D ou PVC.  
Canalisation P.E.H.D ou PVC.  
Canalisation électrique sous fourreaux depuis le domaine public.  
Suivant réglementation.  
PVC ou ciment  
Sans objet.  
Sous fourreaux (*téléphone, antennes T.V., radio*).  
Récupération des eaux de pluies et infiltration dans terrain par bassin de rétention ou puits d'infiltration ou évacuation au domaine publics.  
Canalisation PVC ou BCA.

Descriptif VILLAGE D'OR CŒUR BALMA – Rue Saint Jean Balma 31/01/2021.

Ce document est susceptible de modifications pour des raisons d'ordre strictement technique, administratif ou de sécurité.

## **6.8 Divers**

Le parking sous-sol est équipé d'un système de vidéosurveillance permettant à la copropriété de visualiser les allées et venues dans le parking en cas d'évènement particulier et sur demande des copropriétaires.

Pompes de relevage au sous-sol permettant d'évacuer les eaux d'exhaure (remontée de nappe phréatique éventuelle) et de ruissellement du sous-sol.

Stations de relevage des EU et des *EP le cas échéant*.

Boite aux lettres seront situées sur rue devant l'aire de présentation des ordures ménagères.

Un ascenseur et un escalier desserviront le clubhouse situé dans le programme mitoyen VILLAGE D'OR BALLMA.